

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

Mme Raymonde BENOUFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-René JOUFFE, Mme Sylvie LABBE, Mme Solenne ZUNDEL.

Secrétaire de séance : M. Marcel RAFFRAY.

Délibération 1

**ACCORD FISCAL DE FUSION-ADOPTION DU RAPPORT DE LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES ET DU MONTANT DES ALLOCATIONS DE
COMPENSATION « NEUTRALISATION » POUR 2017**

Monsieur le Maire reprend le débat pour le calcul des impôts locaux 2017 et informe les conseillers que le conseil communautaire a entériné de décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 30 mars 2017 qui a adopté les modalités de mise en œuvre de l'accord fiscal de fusion qui répond à l'objectif de neutralisation fiscale et de solidarité adopté dans la charte de création de Dinan Agglomération.

Cet accord fiscal repose sur :

- L'adoption d'une politique d'abattements communautaire par Dinan Agglomération ;
- La suppression des ajustements de quotités liées à la fraction départementale transférée sur les bases intercommunales ;
- L'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- L'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur 3 ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL LE 11 AVRIL 2017

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Dinan Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Dinan Communauté, du Pays de Caulnes, de Plancoët-Plélan et de l'extension aux communes de Plouër-sur-Rance, Pleslin-Trigavou, Langrolay-sur-Rance, Plévenon, Fréhel, Plébouille, Ruca, Matignon, Saint-Cast-Le-Guildo, Saint Potan, Broons, Mégrit, Yvignac-la-Tour ;

Vu le rapport de la CLECT du 30 mars 2017 ;

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter :

- Le rapport de la CLECT du 30 mars 2017 et en particulier son point n°4 relatif au dispositif de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits ;
- Le montant de l'allocation de compensation « neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits » pour l'année 2017 qui s'élève pour la commune de Bourseul à 183 344.00 €.

Délibération 2

IMPOTS LOCAUX 2017

Après le vote de l'accord fiscal de fusion, Monsieur le Maire propose d'appliquer Les taux proposés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'établissent ainsi :

* Taxe d'habitation	15.23 %	120 652 €
* Foncier bâti	18.91 %	149 086 €
* Foncier non bâti	69.53 %	64 871 €
TOTAL		334 609 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR :

Délibération 1 Accord fiscal de fusion-adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées et du montant des allocations de compensation « neutralisation » pour 2017

Délibération 2 Impôts locaux 2017

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 AVRIL 2017**